



Commune de Mogneville

Département de l'Oise, Canton de Nogent sur Oise

Le CCAS met en place ce livret d'information pratique

1. PLAN CANICULE (Chaleur)

Chaque année, le Préfet de l'Oise met en œuvre dans le département une veille saisonnière sur l'évolution climatique et sanitaire du 1^{er} Juin au 31 Aout.

Mise en œuvre du plan :

La disposition spécifique gestion d'une canicule comporte 4 niveaux :

- 1^{er} Niveau :** Veille Saisonnière « Niveau Vert »
- 2^{ème} niveau :** Avertissement Chaleur « Niveau Jaune »
- 3^{ème} Niveau :** Alerte Canicule « Niveau Orange »
- 4^{ème} Niveau :** Mobilisation Maximale « Niveau Rouge »

2. PLAN ORSEC (Grand Froid) « information »

Du 1^{er} Novembre au 31 Mars

Mise en œuvre du plan :

- 1^{er} Niveau :** Veille Saisonnière « Niveau vert »
sans condition d'indice bio-météorologique
- 2^{ème} Niveau :** Avertissement Froid « Niveau Jaune »
Températures minimales comprises entre -05°C et -10°C
- 3^{ème} Niveau :** Alerte Grand-Froid « Niveau Orange »
Températures minimales comprises entre -11°C et -17°C
- 4^{ème} Niveau :** Mobilisation Maximale « Niveau Rouge »
Températures minimales inférieures à -18°C

3. PREVENTION SUR LES RISQUES D'INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

4. TELEASSISTANCE



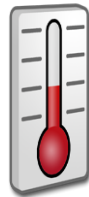
LA CANICULE ET NOUS ...

Comprendre et agir

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire ou vous faire inscrire sur le registre de votre mairie ou à contacter votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Vous bénéficierez aussi d'une aide en cas de canicule.



Ma santé peut être en danger
Quand ces 3 conditions sont réunies :
il fait très chaud.
La nuit, la température ne descend pas, ou très peu.
Cela dure depuis plusieurs jours.



Si vous prenez des médicaments, n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin traitant ou à votre pharmacien

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15

Consultez régulièrement la météo et la carte de vigilance de Météo France sur www.meteo.fr

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.



Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37°C.



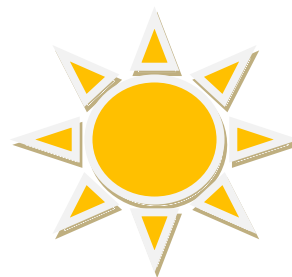
La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur

Personne Agée, je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.

Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.

Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je mange normalement (fruits, légumes)

Je bois environ 1,5 l d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.

Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Contactez la Mairie ou le CCAS au 03 44 73 02 39 pour remplir le formulaire

MONOXYDE DE CARBONE



Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?

C'est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an.

Il provient essentiellement d'un mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés ?

Chaudières et chauffe-eau, poêles et cuisinières, cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol, appareils de chauffage à combustion fixe ou mobile (d'appoint), groupes électrogènes ou pompes thermiques, engins à moteur thermique, braseros et barbecues, panneaux radiants à gaz, convecteurs fonctionnant avec des combustibles.

La grande majorité des intoxications à lieu au domicile.

Quels sont les dangers ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc des maux de têtes, nausées, fatigue, malaises et encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, votre décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles irréversibles.

Comment éviter les intoxications ?

Les bons gestes de prévention aussi :

Faites vérifier vos installations par un professionnel « chaudières, chauffe-eau, chauffe bains, inserts et poêles ».



Vérifier toute l'année à une bonne ventilation de votre maison, aérez votre maison tous les jours pendant au moins 10 minutes.

N'obstruez jamais les entrées et les sorties d'air, grilles d'aération dans la cuisine, Salle d'eau et chaufferie.

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Dans ce cas, aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.

Arrêtez si possible les appareils à combustion.

Evacuez au plus vite les locaux et bâtiments.

Appelez les secours 18 : Sapeurs-Pompiers, 15 : SAMU

Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des sapeurs-pompiers.



TELEASSISTANCE PAR LE CONSEIL GENERAL DE L'OISE



Un service de téléassistance est mis à disposition des personnes âgées 24h sur 24. Un personnel qualifié et spécialement formé centralise et gère les appels

et alarmes des abonnés.



Dans 80% des cas, les alarmes ne nécessitent pas une intervention au domicile mais avant tout un travail d'écoute et de dialogue avec les personnes âgées qui ressentent le besoin d'être rassurées et conseillées.

Une sécurité renforcée

En cas de chutes ou de danger, le service de téléassistance vous met en relation avec votre médecin traitant, le SAMU, les pompiers ou la Police si nécessaire.

Des familles rassurées

La centrale d'écoute peut aussi prévenir les familles, amis et voisins proches.



Une écoute au quotidien



Afin de rompre l'isolement, la cellule de soutien propose des appels de convivialité, un suivi après hospitalisation et un accompagnement psychologique en cas de détresse morale.

Pour qui ?

La téléassistance s'adresse :

- aux habitants de l'Oise âgés de plus de 65 ans,
- aux personnes handicapées dont le taux d'invalidité est supérieur ou égale à 80 %
- aux personnes de moins de 65 ans atteintes d'une maladie grave

Comment ça fonctionne ?

Une télécommande en médaillon qui peut être portée en collier ou à la ceinture, un combiné avec une touche unique.

En cas de besoin, vous pouvez soit **appuyer sur la télécommande de votre médaillon** soit **appuyer sur le combiné** pour déclencher l'assistance.

Un abonnement mensuel peut-être proposé à un tarif avantageux.

N'attendez pas qu'un problème survienne pour vous intéresser à la téléassistance.

Contactez le Conseil Général de l'Oise, Direction de l'autonomie des personnes au 03 44 06 60 18

Où à l'adresse suivante : 1 rue de Cambry CS 80941 60024 BEAUVAIS CEDEX

